

Atelier National sur
La Participation du Secteur Privé dans les infrastructures d'Eau au Liban
8-9 Mars 2010
Beyrouth, Liban
Rapport de Synthèse

Mesdames, messieurs nous vous remercions pour votre participation a l'atelier sur les PPP organise conjointement par le ministère de l'eau et de l'énergie le GWP-Med et l'initiative MED EUWI et le Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassins (REMOB).

La journée d'hier a accordé une attention particulière aux récents développements de financement des projets de gestion des ressources en eau en Méditerranée ainsi qu'à la gestion des bassins par le biais des PPP.

L'expérience française de ce mode de gestion a été détaillée avec des exemples concrets d'expérience réussis dans ce domaine. Nous avons clôturé la réunion sur le thème qui concerne les enjeux de la gestion de l'eau en Méditerranée dans le contexte du changement climatique et l'importance du PPP dans l'élaboration d'un outil de modélisation initié par l'UPM – Ambassade de l'eau.

Nous avons enchainé par la suite avec la réunion du Bureau du REMOB au cours de laquelle un plan d'action de 9 thèmes a été adopté. Les thèmes sont les suivants :

- 1- Ethiques pour un développement durable des bassins
- 2- Gestion des crises naturelles d'exception ou accidentelles : Eau et sécurité des bassins
- 3- Financement des infrastructures publiques de l'eau par le secteur privé
- 4- Rationalisation des pratiques agricoles : allocation de microcrédits aux agriculteurs, directives REMOB, FAO, IPEMED.
- 5- Lignes directrices pour un partage équitable de l'eau transfrontalière
- 6- Relation entre bassins transfrontaliers pour renforcer la gestion intégrée de l'eau
- 7- Conception des tarifs de l'eau à adopter dans les pays méditerranéens, directives et règlements
- 8- Création du Centre de Formation et d'Information aux métiers de l'eau (UPM, REMOB, OIE).
- 9- Protection de la qualité des Ressources en Eau.

Le programme de l'atelier du 9 mars s'est articulé autour de trois sessions. Les questions relatives à l'environnement favorable à la participation du secteur privé dans les cadres :

- institutionnel
- juridique
- réglementaire

Des expériences régionales et nationales ont été longuement commentées (cas du Maroc, Liban, Jordanie) avec le projet DBOT proposé par le MEE. Ces études de cas pourraient constituer un modèle à adopter par le gouvernement libanais dans la gestion de ses ressources en eau surtout que l'expérience marocaine et jordanienne sont reconnues pour être des expériences réussies. L'expérience française de gestion déléguée des infrastructures publiques, le recouvrement des coûts, garanties et règlement avec l'utilisation du Guide de l'OCDE pour l'action publique ont été présentés.

La discussion s'est prolongée concernant les potentialités et les conditions d'une réussite des PPP dans le secteur de l'eau. Les recommandations issues de cette journée sont récapitulées selon les quatre axes suivants :

1- La nature et les modalités de participation du secteur privé

- La PSP est une option valide à considérer par les pouvoirs publics et dont les bénéfices en terme de gains d'efficacité, de transfert de compétences est à mettre en balance avec les coûts potentiels.
- L'engagement politique est essentiel : Volonté politique de respecter le contrat et d'organiser un financement supportable par les usagers, les contribuables et les financeurs – entrepreneurs
- Compréhension des enjeux de PPP : Campagne d'orientation sur le PPP et sa réalité, accord de l'ensemble des partenaires (pouvoirs publics et secteur privé)
- La capacité de paiement doit être évaluée : Ceci renvoie à l'importance de la préparation des projets qui doivent être bien conçus et vendables dans un environnement compétitif
- La réalité des coûts doit être estimée préalablement à tout contrat de PPP.

2- Le cadre institutionnel

- La PSP n'implique pas le retrait de l'Etat mais une redéfinition des rôles publics autour des fonctions de facilitateur, négociateur – le cadre institutionnel réglementaire est un élément essentiel du succès – notamment un cadre législatif cohérent et une allocation claire des responsabilités entre autorités publiques.

- Un environnement de régulation robuste est nécessaire : bien évidemment en matière de fixation des tarifs mais également environnemental (responsabilité de la protection de la qualité de l'eau qui sera distribuée par les opérateurs)
- Appuyer et accélérer l'adoption du code de l'eau pour créer un environnement et un cadre permettant et favorisant la participation du secteur privé.
- Préparation du cadre juridique pour cadrer les contrats de PPP en particulier la délégation de gestion et le BOT, projet déjà élaboré par le MEE,
- Se familiariser avec les instruments internationaux de réduction de risques et valoriser ces instruments de garantie pour rassurer les investisseurs privés et mieux les mobiliser.

3- Le développement des objectifs, stratégies et capacités à tous les niveaux du secteur public

- La relation entre partenaire est régie par des contrats à la fois essentiels pour encadrer la performance et son exhaustif (i.e. impossible de parer à toutes les éventualités dans relation de long terme). Il est important qu'il existe des mécanismes de résolution de disputes et que le contrat offre un cadre pour les futures adaptations.
- Renforcement des compétences du service public pour accompagner l'évolution en termes de programmation des investissements, d'élaboration de contrats de PPP et de supervision de leur exécution, de définition et de suivi des indicateurs de monitoring et de performance,...
- Faire évoluer les Etablissements des Eaux pour inclure la participation à leur gestion des collectivités locales, des industriels, de la société civile,

4- La mise en place d'une coopération réussie entre public et privé au service de l'intérêt général

- La faisabilité et durabilité financière est un élément essentiel pour les 2 parties. Elle implique d'assurer un niveau de revenu adéquat et que le cout sur le long terme ne mette pas en péril l'équilibre des finances publiques.
- Les contrats de résultats sont nécessaires que ce soit avec des entreprises privées ou des entreprises publiques/régies.
- L'incomplétude économique doit être balancée par une complétude juridique
- Définir des règles d'adaptation et des indicateurs de monitoring
- Des modes de gestion contractuelle, adaptés aux situations locales (Prise en compte de la rareté des ressources naturelles : eau, énergie,...),
- Réfléchir une réforme de la tarification de l'eau s'orientant vers un recouvrement des couts (a une première étape d'opération et de maintenance) et intégrant également les préoccupations sociales d'accès aux plus démunis,

- l'utilité de mettre en place un centre de formation et d'information aux métiers de l'eau pour accompagner la démarche PSP avec des compétences adéquates. Un intérêt régional indéniable s'est dégagé de cette décision dans le but d'inciter les pouvoirs publics à former les fonctionnaires qui devraient contrôler les concessionnaires dans les opérations de PPP. Cette formation aussi couvre les aspects techniques administratifs compatibles avec les normes et les règles internationales en vigueur.

Cet atelier a constitué une occasion pour l'OCDE et le GWP-Med de lancer une action Liban qui vise à effectuer une évaluation du contexte Libanais pour la participation du secteur privé dans le secteur de l'eau et ce en premier lieu par les différents organes du Gouvernement. Cette activité sera menée étroitement avec le MEE, la Med EUWI et le REMOB.

Le Guide de l'OCDE pour l'Action Publique pourra permettre aux autorités libanaises en partenariat avec GWP et l'OCDE de faire un bilan des conditions institutionnelles et de l'environnement des affaires actuel qui encadrent la participation du secteur privé et d'identifier les domaines d'action. Il permet une compréhension des conséquences de l'implication du privé et de forger un consensus national.

La Banque Centrale a fait part de sa volonté d'investir en "Green Development" et a exprimé le souhait de lancer une initiative afin de renforcer son rôle dans l'agenda général des PPP dans le domaine des infrastructures publiques et notamment celles qui sont rattachées à l'eau. Pour cela la banque envisage d'organiser une série de séminaires pour que le modèle de PPP initié par le Liban soit un concept transférable aux pays de la rive sud-est méditerranéenne et ceci dans le cadre de l'UpM, l'Union Européenne, Horizon 2020 et les différents réseaux tel que le REMOB, GWP-Med, MED-EUWI. Ce concept ouvrira la voie au rôle des banques privées dans le financement des infrastructures de l'eau.